

Dans quelle mesure le système éducatif du Canada est-il équitable?

Au Canada, les provinces se sont dotées de politiques d'équité et de dispositifs pour répondre à différents besoins des apprenants, comme des soutiens linguistiques, orthopédagogiques, psychosociaux, et autres. L'équité consiste non pas à « traiter tout le monde de la même façon » mais à reconnaître que « tout le monde est différent » et à adopter des pratiques pertinentes en fonction des réalités et besoins différenciés des apprenants.

Or, il persiste des iniquités pour certains apprenants (Autochtones, réfugiés, pauvres, minorités visibles...) et des disparités mesurables entre les groupes au Canada. Dans certaines provinces, on voit un système « à plusieurs vitesses », qui multiplie les programmes sélectifs et les établissements privés. Ceci fragilise l'école publique et entraîne des inégalités de traitement au bénéfice des plus favorisés. Les élèves en difficulté provenant de milieux pauvres sont surreprésentés dans les classes ordinaires des écoles publiques, et le système les perd dans une proportion plus importante. Toutefois, il existe encore peu d'indicateurs de diagnostic, de suivi et de résultats qui mesurent l'équité ou les iniquités produites par *le fonctionnement du système scolaire ou les écoles*. Ainsi, divers processus ou pratiques aux effets préjudiciables sur le parcours scolaire des jeunes de certaines minorités, bien documentés par des enquêtes récentes, ne sont pas identifiés et mesurés par les écoles afin de les changer, tels que :

- les épreuves uniformes et inadaptées au profil de l'apprenant, pouvant mener à une sous-représentation ou une sous-évaluation de leurs besoins ;
 - les biais culturels ou linguistiques dans les instruments d'évaluation et lors des jugements professionnels, pouvant mener à surestimer ou sous-estimer leurs difficultés scolaires ;
 - les classements ou l'orientation vers des classes « spéciales », des voies d'évitement ou des suivis spécialisés (les jeunes noirs sont plus souvent catégorisés « élèves à risque » ou « élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) ») ;
 - les perceptions et attitudes négatives envers les apprenants de certains groupes (ou leurs parents), ou les attentes moins élevées du personnel à leur égard ;
 - les mesures disciplinaires ou sanctions (plus sévères envers les jeunes Noirs) ;
 - la surveillance excessive ou, au contraire, l'omission d'intervenir et le déficit de protection ;
 - le manque de ressources ou d'accès aux services, d'adaptation des pratiques ou de pertinence des savoirs acquis.
- Par exemple, le décrochage massif de jeunes Autochtones indique que les pratiques scolaires ne sont pas suffisantes et ne répondent pas à leurs besoins. Chez les jeunes issus de l'immigration arrivés au milieu du secondaire, plusieurs se retrouvent dès 16 ans au secteur de la formation générale des adultes, où les services sont moins adaptés à leurs besoins.

Comme on le voit, il existe peu d'indicateurs quant aux pratiques et aux services offerts par les écoles en lien direct avec des données sur les besoins et les réalités des élèves. Il faut donc en créer de nouveaux, portant sur le développement des capacités et compétences des élèves au regard des trois mandats de l'école : instruction, qualification, socialisation. Car une école inclusive et équitable se préoccupe à la fois de l'accès à l'éducation et de la manière dont celle-ci est dispensée, adaptée et culturellement pertinente pour permettre à tous d'acquérir des capacités pour s'épanouir, vivre une vie saine, avoir un éventail de choix, participer, s'intégrer, contribuer à la société, agir comme travailleurs, parents, citoyens.

Pour connaître des ressources en ligne, ainsi que les références de recherche à ce sujet, prière de visiter :
www.cea-ace.ca/faits-en-education

La série « Les faits en éducation » est produite grâce au généreux soutien de l'Association canadienne des commissions / conseils scolaires.

Information sur le droit d'auteur : Vous êtes libre de reproduire et de distribuer ce document sous toute forme, à condition de reproduire intégralement les commentaires et l'attribution à l'Association canadienne d'éducation et l'Université du Québec à Montréal.